

SESSION PLENIERE DU 14 OCTOBRE 2014

CPER (contrat de projet Etat/Région) 2007 - 2013

L'avis du CESER intervient dans le contexte du prolongement du CPER d'un an et des premières annonces concernant le CPER (qui redevient contrat de plan) 2015 - 2020.

CE QUE DIT LA CONTRIBUTION DU CESER (résumé) (avis téléchargeable sur www.ceser.paysdelaloire.fr)

Le bilan au 31 décembre 2013

Le CPER 2007 – 2013 est prorogé d'une année pour éviter l'année blanche et améliorer l'exécution du contrat.

Des bons résultats affichés qu'il convient de nuancer.

54.000 m2 de surfaces nouvelles pour l'enseignement supérieur, plus de 10.000 m2 réhabilités, près de 1.000 entreprises accompagnées par le dispositif Dinamic, livraison de Technocampus, la réouverture de la ligne ferroviaire Nantes/Châteaubriant, l'électrification de la ligne Nantes/Les-Sables-d'Olonne sont quelques réalisations marquantes de ce contrat.

Nous sommes loin des 100 % d'opérations et de crédits programmés, mais on a un net progrès par rapport au CPER précédent. Les Pays de la Loire sont la deuxième région au niveau national pour le taux d'exécution au 31 décembre 2013. Toutefois, on constate que l'Etat et la région sont en décalage en ce qui concerne les engagements : près de 100 % d'engagements pour la région et 83 % pour l'Etat.

Comment expliquer le retard de l'Etat ?

Les retards portent particulièrement sur l'axe 1 (économie de la connaissance, compétitivité, innovation et emploi) et sur l'axe 3 (accessibilité et transports). **Ces résultats sont d'autant plus regrettables qu'il s'agit de domaines où les besoins de la région sont importants et que les retards pris seront préjudiciables à son développement.**

D'importants restes à payer.

Il devrait rester à l'Etat, s'il respectait le contrat signé en 2007, à mandater 181 millions d'euros.

Quant à la région, il reste à engager en crédits de paiement 133 millions d'euros. Ces crédits s'étaleront sur plusieurs exercices jusqu'à la livraison de certains projets, mais il convient d'en tenir compte pour les budgets des prochains exercices.

L'heure de conclure un nouveau contrat

Un retard à l'allumage dans un contexte mouvant de réformes.

Compte-tenu notamment des réformes territoriales, l'élaboration et la signature d'un nouveau contrat ont été retardées. **Ce retard à l'allumage est préjudiciable pour la région et freine l'investissement public. Il constitue un handicap pour l'articulation nécessaire avec les fonds européens et les autres clefs de financement. Le CESER le déplore une fois de plus.** Les CPER répondent à une stratégie territoriale, créent une dynamique et, en principe, sécurisent les projets car ils engagent les signataires.

D'importants besoins à satisfaire.

Le CESER a fait précédemment état des besoins à satisfaire, certains relevant de l'extrême urgence. Les efforts déployés et inachevés lors du CPER 2007-2013 dans ces domaines doivent être poursuivis.

Une enveloppe annoncée qui interroge.

Le CESER considère que l'enveloppe globale (en baisse estimée de 28 %) pour la période 2015 - 2020, si elle était confirmée, serait inacceptable. La région pourrait être défavorisée par rapport à d'autres régions. Quels seraient les critères qui justifieraient des déséquilibres entre territoires ?

Des axes qu'il faut absolument conforter.

L'enveloppe annoncée pour la mobilité multimodale inclurait un volet ferroviaire de 84 millions d'euros qui ne permettrait pas d'atteindre les objectifs considérés comme indispensables par le CESER. Il en va de même pour le volet portuaire avec une enveloppe de 16 millions d'euros sur 6 ans !

Sur l'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation, l'enveloppe globale estimée à 39,3 millions d'euros est pour le CESER absolument inacceptable.

Il souhaite la négociation du CPER 2015 - 2020 à la hauteur des besoins et de l'ambition régionale.

Lors de la séance, la représentante de l'Etat a tenté de relativiser l'importance du CPER (or, 60 % des investissements de l'Etat en région se font dans ce cadre). Elle a affirmé que l'écart de réalisation entre l'Etat et la région provenait de mécanismes comptables. Elle a rappelé la nécessité – selon elle – de baisser les déficits publics qui justifierait une baisse du montant du futur CPER.

CE QU'A DIT LA CGT – Intervention de Christian DUBOT

En premier lieu, la CGT tient à souligner que le contexte politique est plutôt cruel quand l'examen du bilan du CPER 2007 - 2013 par le CESER doit s'opérer :

- alors qu'il a été prorogé au détriment de tout engagement de référence quant aux projets concernés ;
- alors que les contours du futur contrat de plan voient l'ancien Premier Ministre interpeller le nouveau quant aux montants des enveloppes qui seraient allouées à la région des Pays de la Loire.

Et si le contexte est cruel, faut-il reconnaître que notre exercice est plutôt dérisoire ?

En second lieu, en toute modestie ou humilité, nous n'en sommes amenés qu'à examiner des taux de réalisation et pointer des retards, notamment de l'Etat ; aussi, avec sa sagesse, le CESER pointe que l'atterrissage du CPER, qui n'a pas pu avoir lieu au terme de sept années, permettra d'améliorer son exécution et de combler des retards de programmation, d'engagement et de mandatement.

Quand bien même ces taux atteindraient les 100 % pour chaque partenaire, ils ne pourraient masquer la réalité : le montant du CPER était bien en deçà des besoins exprimés, à l'époque, tant par la région que par le CESR de l'époque en juin 2006 dans sa contribution sur les priorités pour le contrat 2007 - 2013 !

Le point 1.3. s'intitule « *Comment expliquer le retard de l'Etat ?* ».

La CGT sera plus directe que le CESER. Pour elle, il faut dépasser la question : l'Etat, ou plutôt la conception qu'en ont les gouvernements successifs, a définitivement renoncé à son rôle social – qu'il s'agisse de l'éducation ou de la santé, entre autres - à son rôle de stratège en matière de politique industrielle, d'aménagement du territoire.

Depuis des années, la CGT évoque ici le désengagement de l'Etat. Ce désengagement est la traduction dans les faits d'une conception libérale de l'économie ; aussi, l'Etat, au prétexte de décentralisation, ne cesse de renoncer à de nombreuses missions, de les déléguer aux collectivités pour se recentrer sur ses missions régaliennes.

Mais cette décentralisation ne s'accompagne nullement des dotations correspondant aux missions transférées.

Alors, quand notre CESER pointe que « *les résultats sont d'autant plus regrettables qu'il s'agit de domaines où les besoins de la région sont importants et que les retards pris seront préjudiciables à son développement* », la CGT ne peut y lire que résignation de la part de notre assemblée et cynisme politique.

A titre d'exemple – sans que la CGT ait adhéré à 100 % à celle-ci - en 2006, le CESR pointait en première priorité : « *Compétitivité et attractivité durables : inscrire les Pays de la Loire dans l'économie de la connaissance* » avec quatre volets :

- la recherche, l'innovation, les transferts de technologie et les pôles de compétitivité,
- l'enseignement supérieur, ciment de la recherche et de l'innovation,
- l'élévation générale des niveaux de compétence,
- un outil d'anticipation et d'accompagnement des mutations économiques et sociales.

Certes, le CPER était en deçà de ces exigences mais malgré cela, comme le dit notre projet d'avis, « *les retards portent plus particulièrement sur l'axe 1 – Economie de la connaissance, compétitivité, innovation et emploi* » - avec un taux d'engagement de 72 % pour l'Etat.

Qu'ajouter de plus affligeant ?

Peut-être, à titre d'exemple, l'enveloppe consacrée au volet portuaire – 16 millions d'euros sur 6 ans – quand le CESER considère – dans sa contribution du 13 mai dernier - que le fret ferroviaire est un enjeu pour Grand Port Maritime Nantes/Saint-Nazaire et que la transition énergétique constitue une opportunité pour son développement.

Peut-être, plus gravement encore, « *concernant l'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation, l'enveloppe globale estimée à 39,3 millions d'euros.* » !

C'est justement inacceptable pour le CESER et, pour une fois, la CGT est d'accord avec la CPU qui tient pour « *inacceptables en l'état les propositions de l'Etat pour le CPER 2015 - 2020 alors que les financements CPER sont un vecteur majeur et structurant d'investissements d'avenir pour l'enseignement supérieur et la recherche dans toutes les régions* ».

Inacceptable, le mot lâché est juste mais pour la CGT il ne se limite pas aux seuls montants affectés au futur CPER : ce qui est également inacceptable, c'est que le mandat de négociation de l'Etat relève du fait du prince et ne s'articule pas autour de trois phases, celle des propositions, celle de la négociation et celle de l'approbation.

Inacceptable encore, le déficit démocratique autour de ces futurs contrats de plan.

Ceci étant, la CGT votera le projet d'avis proposé.

VOTES : Le texte proposé a été adopté par 78 voix pour et 3 abstentions.